



Demande de l'agent immo d'augmenter l'offre d'achat

Par **Jean H**, le **19/12/2024** à **13:40**

Bonjour,

Je viens de faire une offre au prix d'achat affiché pour un appartement avec un garage. L'appartement était affiché sur un site d'annonces sur internet au prix de 205 000€ et son garage en supplément au prix de 28 000€.

J'ai fait une offre au prix affiché, soit 233 000€ pour l'appartement et le garage.

L'agent immobilier me dit que l'appartement est à moi, et que la prochaine étape est la signature du compromis dans quelques jours chez le notaire.

3 jours après mon offre d'achat, l'agent immobilier m'appelle pour me dire qu'il y avait une erreur sur le prix affiché. Elle me dit que son mandat est obtenu via une délégation de mandat. Et qu'il y a mésentente sur le prix souhaité entre le vendeur et l'agence qui a récupéré le mandat de vente.

En fait, l'acheteur demanderait 233 000€ pour l'appartement et 28 000€ en plus pour le garage.

À présent, l'agent immobilier me demande de rajouter de l'argent, (après négociation environ 15 000€) pour acheter l'appartement avec le garage. Soit un total de 248 000€.

Si je ne rajoute pas d'argent à mon offre initiale de 233 000€ (appartement + garage), elle me dit que l'appartement sera remis en vente au nouveau prix de 233 000€ + le garage en supplément de 28 000€.

Qu'en pensez-vous ?

Merci de vos réponses,
Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **19/12/2024** à **13:47**

Bonjour et bienvenue

Vous de dites rien de la forme de cette offre que vous avez faite ?

Par **Jean H**, le **19/12/2024 à 14:07**

Bonjour Marck,

Je vous remercie pour votre retour.

Mon offre d'achat a été rédigée par mail en bonne et due forme, et bien reçue par l'agent immobilier.

Cordialement

Par **Pierrepauljean**, le **19/12/2024 à 16:39**

bonjour

est elle signée et datée?

Par **Marck.ESP**, le **19/12/2024 à 17:01**

Une offre d'achat rédigée par mail peut être juridiquement valable, à condition qu'elle respecte certaines exigences de fond et de forme, notamment en matière de consentement et de signature électronique et que l'agence en accuse réception.

Je vous conseillerais d'en parler avec votre notaire .